

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°740 - ÉDITION DU 03 OCTOBRE 2025



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions - Sections féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Football Animation - Sections féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains et Installations sportives
- FMI



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSport



Gourman Dît
RÉCEPTION



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 06 OCTOBRE 2025 - 14h00

Présents : Mrs. C. Macina - J. Letellier - JF. Budet

Assiste : Mr. J. Garcia-Dantas

Excusés : Mrs JL. Faugeron - M. Bailliez

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOCATIONS

REPRISE DOSSIER THILLAY VAUD'HERLAND

Objet : Match 53524941 du 14/09/2025 Anciens D2 Gr A ENT. BEAUMONT MOURS 31 / ENT. ROISSY THILLAY 31

Demande d'évocation formulée par le club de **THILLAY VAUD'HERLAND** en date du 28/09/2025 au motif que le joueur de l'équipe de **ENT. BEAUMONT MOURS 31 Samuel H. licence n° 2087118327** est inscrit sur la feuille de match alors qu'il était susceptible d'être en état de suspension.

Le club de **ENT. BEAUMONT MOURS** ayant répondu dans les délais, remerciements.

Le joueur de **ENT. BEAUMONT MOURS 31 Samuel H. licence n° 2087118327** était bien en état de suspension en date d'effet 02/06/2025, et n'avait pas purgé cette suspension au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit match perdu par pénalité à l'équipe d'**ENT. BEAUMONT MOURS 31** pour en attribuer le gain à **ENT. ROISSY THILLAY 31** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

ENT. BEAUMONT MOURS 31: 0 but -1 point

ENT. ROISSY THILLAY 31 : 2 buts 3 points

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Samuel H. licence n° 2087118327** de **ENT. BEAUMONT MOURS** en date d'effet du 13/10/2025.

FRAIS DE DOSSIER

THILLAY VAUD'HERLAND : CREDIT 43,50€

ENT. BEAUMONT MOURS : DEBIT 53,50

AMENDE

ENT. BEAUMONT MOURS : DEBIT 100€ inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu



RECLAMATIONS

REPRISE DOSSIER AUVERS ENNERY FC

Objet : Match 53567456 du 28/09/2025 Séniors D3 Gr. b FONTENAY EN PARISIS 1 / AUVERS ENNERY FC 1.

observations d'après-match appuyée en date du 29/09/2025 au motif que le joueur **Soumpo D. licence n° 88045802** du club de FONTENAY EN PARISIS FC n'était pas qualifié au jour de la rencontre.

La Commission requalifiant ce dossier en réclamation, dit licence enregistrée le 25/09/2025, qualification à compter du 30/09/2025. Le joueur cité ci-dessus ne pouvait pas participer à la rencontre du 28/09/2025.(art.89 RG FFF)

Le club de **FONTENAY EN PARISIS** n'a pas répondu dans les délais. La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **FONTENAY EN PARISIS 1** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

FONTENAY EN PARISIS 1: 0 but -1 point
AUVERS ENNERY FC 1 : 1 but 1 point

FRAIS DE DOSSIER

AUVERS ENNERY FC : CREDIT 43,50€

FONTENAY EN PARISIS : DEBIT 53,50€

DOSSIER HERBLAY ES

Objet : Match 54693035 du 28/09/2025 CVO +45 ans HERBLAY ES 35 / ENTENTE SSG 35.

Observations reportée sur la feuille de match confirmée par mail du 29/09/2025 au motif que le joueur **El Hadj B D. licence n° 2547136705** du club d'ENTENTE SSG n'était pas qualifié au jour de la rencontre.

La Commission requalifie ce dossier en réclamation.

La Commission dit licence enregistrée le 24/09/2025, qualification à compter du 29/09/2025. Le joueur cité ci-dessus ne pouvait pas participer à la rencontre du 28/09/2025.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club **d'ENTENTE SSG** sur l'inscription et la participation au match cité en objet du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le 13/10/2025 12h.

FRAIS DE DOSSIER

HERBLAY ES : DEBIT 43,50€



DOSSIER ACADEMIE FOOTBALL ERMONT

Objet : Match 53522604 du 05/10/2025 U16 D2 Gr A SOISY ANDILLY MARGEN FC 21 / ACADEMIE FOOTBALL ERMONT 21.

Réclamation confirmée par message du 06/10/2025 au motif que le joueur **de SOISY ANDILLY MARGENC, UGWUOROR Chideraa licence 9605491005 ayant participé à la rencontre citée en objet**, aurait été inscrit sur la feuille de match en étant susceptible d'avoir fraudé sur son identité.

La Commission transmet ce dossier à la Ligue de Paris Ile de France et à la Commission de Discipline du District du Val-d'Oise.

FRAIS DE DOSSIER

ACADEMIE FOOTBALL ERMONT : DEBIT 43,50€

RESERVES

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Animateur de séance : C. MACINA

Secrétaire de séance : JF. BUDET

Prochaine séance : lundi 13/10/2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 07 OCTOBRE 2025

Présents : Mme Sylvestre-MM. Pézière- Podan Mavounzy (Président)- Cokgul

Assistent : Mme Baudry- M. Macina (Comité)

Absent : M. Sénécal

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

Approuvé à l'unanimité.





ATTENTION – MATCHES REPORTES DES U18 D1 ET D2

LA JOURNEE DU 14 SEPTEMBRE 2025 EN U18 D1 ET U18 D2 EST REPORTEE AU 12 OCTOBRE 2025 À LA SUITE DU TOUR DE COUPE GAMBARDELLA

RAPPEL

LA COMMISSION N'ACCEPTE PLUS LES ENGAGEMENTS D'EQUIPES POUR LES DERNIERES DIVISIONS
MOTIF : LE CHAMPIONNAT A DEJA DEBUTE

**RETOUR COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE
Du 04/06/2025**

SENIORS D3 Poule A

Match BOUFFEMONT/FC VILLIERS LE BEL

Faisant suite à la Commission Régionale de Discipline, le **match du 19/10/2025** à domicile devra se jouer sur un terrain neutre hors de la ville de BOUFFEMONT.

La Commission demande au club de BOUFFEMONT AC de lui faire connaître l'adresse du terrain [avant le 13/10/2025.](#)

REMERCIEMENTS ARBITRES

-Monsieur COTTREZ Quentin
-Monsieur SEKEYERE Prince
-Monsieur SAPMAZ Serkan

COURRIERS DES CLUBS

VEMARS ST WITZ FC

Article RS 39.2.1

En application de l'article 40.32 du RS du DVOF

Terrain non tracé.

La Commission décide match perdu au club de VEMARS ST WITZ

U14 D5 Poule A

Match n° 54425930

VEMARS ST WITZ FC : 0 but -1pt

FOSES UF : 5 buts 3pts





BEAUMONT MOURS ENTENTE

U14 D3 Poule A

Match n° 53520899

BEAUMONT MOURS ENTENTE/FOSSES UF du 11/10/2025

Nouvel horaire : 15h30

Motif : Organisation des vestiaires

Accord de la Commission

CORMEILLAIS ACS

Critérium VETERANS + 45 ans

Match n° 54679408

CORMEILLAIS ACS/ENT.SANNOIS ST GRATIEN du 21/09/2025

CORMEILLAIS ACS : 0 but -1pt

ENT.SANNOIS ST GRATIEN : 0 but -1pt

Motif : Article 40.1 du RS

ST BRICE FC

Mail du 30/09/2025

La Commission décide de reporter à une date ultérieure tous matchs à domicile ainsi qu'à l'extérieur, du week-end des 18 et 19 octobre 2025 du club de ST BRICE FC

Motif : organisation d'un tournoi.

Accord de la Commission

OSNY FC

Mail du 07/10/2025

La date du 26/10/2025 est disponible pour le report du match.

Faire la demande de dérogation

PONTOISIENNE JS

Mail du 03/10/2025

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526477

PONTOISIENNE JS/CHAMPAGNE SFC du 05/10/2025

PONTOISIENNE JS : 0 but -1pt

CHAMPAGNE SFC : 5 buts 3pts

Motif : Match perdu par pénalité- terrain impraticable

ST BRICE FC

SENIORS FEMININES D1

Match n° 54962000 (match aller)

MERY MERIEL FC/ST BRICE FC du 29/11/2029

[Inversion de rencontre](#)

ST BRICE FC/MERY MERIEL FC

Nouvelle installation : stade Léon GRAFFIN – ST BRICE

Nouvelle date : 11/10/2025

Motif : OCTOBRE ROSE

Accord de la Commission

SENIORS FEMININES D1

Match n° 54962024 (match retour)

ST BRICE FC/MERY MERIEL FC du 21/03/2025

[Inversion de rencontre](#)

MERY MERIEL FC/ST BRICE FC

Nouvelle installation : Stade Jean BRESTEL-MERY

Accord de la Commission





INFORMATION INSCRIPTIONS EQUIPES

La Commission Calendriers et Organisation des Compétitions a pris en compte, dans la mesure du possible, les desiderata envoyés à ce jour par les clubs.

DEMANDE DE DEROGATION HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON **sauf (les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories)**

GONESSE RC

Mail du 06/10/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U14 D3 – U14 D4 et U14 D5 débiteront à 15h30

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.

DEMANDES FOOTCLUBS

ERMONT AS

U14 D4 Poule C

Match n° 54455982

ERMONT AS/ARNOUVILLE AS du 11/10/2025

Nouvelle installation : Stade Auguste RENOIR 2 – ERMONT

Motif : Terrain disponible

Accord de la Commission

Accord des 2 Clubs

GARGES FCM

U14 D2 Poule B

Match n° 53520810

GARGES FCM/ENT.SSG du 11/10/2025 du 11/10/2025

Nouvel horaire : 15H30

Motif : plusieurs matchs sur le même terrain

Accord de la Commission

DEUIL ENGHIEU FC

U14 D4 Poule C

Match n° 54455983

DEUIL ENGHIEU FC/ARGENTEUIL RC du 11/10/2025

Nouvelle date : 25/10/2025

Nouvel horaire : 12h00

Motif : plusieurs matches sur le même terrain. La Commission décide de reporter ce match le 25/10/2025





DEUIL ENGHIEU FC

U14 D2 Poule A

Match n° 53520721

DEUIL ENGHIEU FC/PERSAN US 03 du 11/10/2025

Nouvelle date : 25/10/2025

Nouvel horaire : 14h00

Motif : plusieurs matches sur le même terrain. La Commission décide de reporter ce match le 25/10/2025

REPORT DE MATCH

BEAUMONT MOURS ENTENTE

U15 D2 Poule A

Match n° 54606457

CHAUMONTEL LUZARCHES AS/ENT.BEAUMONT MOURS du 04/10/2025

Nouvelle date : 25/10/2025

Motif : terrain impraticable

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

ORVILLOISE AS

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53525287

ORVILLOISE AS/MARLY LA VILLE ES du 05/10/2025

Nouvelle date : 26/10/2025

Motif : terrain impraticable

Accord de la Commission

U18 D1 Poule Unique

Match n° 53522120

JOUY LE MOUTIER FC/CORMEILLAIS ACS du 26/10/2025

Nouvelle date : 09/11/2025

Accord de la Commission

PARMAIN AC

U16 D4 Poule Unique

Match n° 54849359

PARMAIN AC/PIERRELAIE FC du 05/10/2025

Nouvelle date : 26/10/2025

Motif : arrêté municipal

Accord de la Commission

2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MARCOUVILLE

U14 D5 Poule D

MARCOUVILLE CITY/PUISEUX LOUVRES FC du 27/09/2025

MONTMAGNY

ANCIENS D1 Poule Unique

Match n° 53524628

MONTMAGNY FC/VAUREAL FCM du 14/09/2025





FORFAIT AVISE SANS AMENDE

1ER FORFAIT

EZANVILLE ECOUEN US

U18 D3 Poule A

Match n° 54792449

CHAMPAGNE SFC/EZANVILLE ECOUEN US du 05/10/2025

CHAMPAGNE SFC : 5 buts 3pts

EZANVILLE ECOUEN US : 0 but -1pt

3EME FORFAIT

FONTENAY FC

U14 D4 Poule A

Match n° 53521163

FONTENAY FC/ECOUEN FC du 04/10/2025

FONTENAY FC : 0 but -1pt

ECOUEN FC : 5 buts 3pts

FORFAIT AVEC AMENDE

1ER FORFAIT

BELLOY ST MARTIN ASC

ANCIENS D4 Poule Unique

Match n° 54609622

GARGES FCM/BELLOY ST MARTIN ASC du 21/09/2025

GARGES FCM : 5 buts 3pts

BELLOY ST MARTIN ASC : 0 but -1pt

Amende : 30 euros**PUISEUX LOUVRES FC**

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557587

MONTMAGNY FC/PUISEUX LOUVRES FC du 05/10/2025

MONTMAGNY FC : 5 buts 3pts

PUISEUX LOUVRES FC : 0 but -1pt

Amende: 30 euros**PERSAN US 03**

U18 D2 Poule B

Match n° 53522334

PERSAN US 03/COURDIMANCHE AS du 05/10/2025

PERSAN US 03 : 0 but -1pts

COURDIMANCHE AS : 5 buts 3pts

Amende : 30 euros



MARCOUVILLE CITY

U14 D5 Poule D

Match n° 53526236

MONTSOULT BAILLET US/MARCOUVILLE CITY du 04/10/2025

MONTSOULT BAILLET US : 5 buts 3pts

MARCOUVILLE CITY : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

HERBLAY ES

U18 D3 Poule C

Match n° 54792539

HERBLAY ES/MERY MERIEL FC du 05/10/2025

HERBLAY ES : 0 but -1pt

MERY MERIEL FC : 5 buts 3pts

Amende : 30 euros

2EME FORFAIT

BOUFFEMONT AC

U14 D5 Poule A

Match n° 54425934

DEUIL ENGHIEU JEUNES/BOUFFEMONT AC du 04/10/2025

DEUIL ENGHIEU JEUNES : 5 buts 3pts

BOUFFEMONT AC : 0 but -1pt

Amende : 35 euros

FORFAITS GENERAUX

FONTENAY FC

U14 D4 Poule A

Amende: 75 euros

MONTMORENCY FC

U18 D2 Poule A

Amende : 80 euros

ACADEMIE ERMONT FC

U14 D5 Poule A

Amende : 110 euros

Secrétaire de Séance
Mme BAUDRY

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 07 octobre 2025

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS DES CLUBS

VIARMES ASNNIERES OL

U15F

Mail du 22/09/25

Contrôle licences du 02/10/25

L'inscription de votre équipe U15F en cours d'étude.

La réponse de la commission sera donnée le 14/10/25

FRETTOISE ES

U15F

Mail du 03/10/25

Contrôle licences du 07/10/25





L'inscription de votre équipe U15F en cours d'étude.

La réponse de la commission sera donnée le 14/10/25

BOUFFEMONT ACF

U18F- U15F

Mail du 01/10/25

Prise en compte du désengagement de votre équipe U18F

Contrôle licences du 07/10/25

L'inscription de votre équipe U15F en cours d'étude.

La réponse de la commission sera donnée le 14/10/25

MONTMAGNY FC

U15F

Mail du 30/09/25

Nous ne pouvons pas vous accorder coup d'envoi à 12h00, hors de la plage horaire de 14h30 à 17h00, néanmoins vous pouvez jouer à cet horaire avec l'accord de vos adversaires.

BELLOY/ST MARTIN ACS

Senior F à 8

Mail du 06/10/25

Pris note qu'une feuille de match papier du match n° 54946085 contre VAFF/GROSLAY a été faite.

MAGNY EN VEXIN FC

Senior F à 8

Mail du 04/10/25

Pris note de l'engagement de votre équipe, celle-ci nous est parvenue trop tard, la poule unique est complète, le critérium a débuté le 03/10/25.

Nous retenons votre engagement pour la phase 2

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**ST PRIX ES 1**

Footclub du 06/10/25

U15F-poule A

Journée 2, match 54946118 du 11/10/25 reçoit ECOUEN FC1

Nouvelle horaire : **17h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

FOSES FU 1

Footclub du 07/10/25

U18F-poule A

Journée 1, match 54947703 du 11/10/25 reçoit ST PRIX ES 1

Nouvelle horaire : **13h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

RENCONTRES REPORTEES

17 octobre 2025

FOSES FU 1

Mail du 02/10/25

Senior F-poule A

Journée 1, match 54946084 se déplace à ENT BEAUMONT MOURS 1

La commission reporte ce match le 17/10/2025





18 octobre 2025**ECOUEEN FC 1**
U15F poule A

Journée 1, Match 54946111 du 04/10/2025 contre JOUY LE MOUTIER FC 1
La commission reporte ce match le 18/10/2025

28 novembre 2025**AUVERS ENNERY FC 1**
Footclub du 01/10/25
Senior F-poule A

Journée 1, match 54946086 reçoit BEAUCHAMP AS 1
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

Senior F**VAFF/GROSLAY 2**
Senior F poule A

Journée 1, Match 54946085 du 03/10/2025 contre BELLOY/ST MARTIN 1
1^{er} appel le 07/10/25 de la feuille de match originale ou un scan de celle-ci
Nota : les photos d'une feuille de match sont recevables du club visiteur, le club recevant doit envoyer l'originale ou un scan de celle-ci.

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS

CLUBS NON RETENUS POUR LES CRITERIUMS U15F et senior F à 8

Nous pourrons engager ces équipes en fonction des places laissées libres dans les poules créées.
Ces places seront attribuées par ordre chronologiques de la réception de l'information du complément de licences.
Les équipes complétées qui n'auront pas de place pour la phase 1 seront retenues pour la phase 2



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrions répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critères à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critères à 11 (U15F et U18F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

CLUB					
Stade					
Surface		Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				Téléphone	
	Nbr d'équipe(s)	Responsable	Diplôme	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F					
U13F					
U15F					
U18F					
Senior F					
Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.					
Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine					



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 07 OCTOBRE 2025

Présent(e)s : Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mmes I. Cyprien - S. Lutz

Assist :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



INVERSIONS RENCONTRES

Par message du 6 octobre dernier, le club de **MONTMORENCY FC** annonce la fermeture de ses installations le 12 octobre 2025 à la suite de l'Arrêté Municipal prononcé ce même 6 octobre.

De ce fait, la Commission décide d'inverser l'ordre des deux rencontres suivantes qui devaient se dérouler sur les installations de **MONTMORENCY FC** :

- Match **54919102 CVO U16 BEAUCHAMP AS 21 / MONTMORENCY FC 21** du 12/10/2025 sur les installations de **BEAUCHAMP AS** à 14h30
- Match **54922888 Coupe du Comité U16 VAUREAL FCM 22 / MONTMORENCY FC 22** du 12/10/2025 sur les installations de **VAUREAL FCM** à 14h30

MODIFICATIONS DATES RENCONTRES

Par message du 30 septembre dernier, le club de **ST BRICE FC** demande que toutes les rencontres prévues les 18 et 19 octobre prochain, soient reportées pour cause d'indisponibilités de tout l'encadrement du club, monopolisé par un Tournoi homologué en l'honneur de l'ancien Président du Club.

La Commission ayant donné son accord, les rencontres suivantes sont reportées au 25/10/2025 :

- Match **54961645 CVO U14 COSMO TAVERNY 21 / ST BRICE FC 21** à 15h30
- Match **54961709 Coupe du Comité U14 FOSSES FU 22 / ST BRICE FC 22** à 15h00
- Match **54961743 Coupe du Comité U14 ST BRICE FC 23 / CORMEILLAIS ACS 23** à 15h00
- Match **54961740 Coupe du Comité U14 ST BRICE FC 24 / DEUIL ENGHEN FC 22** à 15h00

Toutefois, si vous souhaitiez avancer ces rencontres, avec l'accord des deux équipes concernées, la Commission n'y voit aucune objection.

FORFAITS AVISES SANS AMENDES

- Match **54919125 CVO U16 ENT. ROISSY THILLAY 21 / EAUBONNE FOOT CSM 21**.
EAUBONNE CSME forfait à la suite du retrait de l'équipe U16 21 en championnat. **ENT. ROISSY THILLAY 21** qualifié pour le prochain tour.
- Match **54922900 Coupe du Comité U16 PERSAN US 22 / OSNY FC 22**.
PERSAN US 22 forfait à la suite du retrait de l'équipe U16 22 en championnat. **OSNY FC 22** qualifié pour le prochain tour.
- Match **54945879 CVO Séniors Challenge Coutelier VEXIN AS 21 / GROSLAY FC 21**.
VEXIN AS 21 forfait. **GROSLAY FC 21** qualifié pour le prochain tour.

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 14/10/2025.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – Le Nagard – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé : M Rabia

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi à rédiger une feuille de match papier avant le début du match ne seront plus d'actualité.

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 01 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U12 & U13 à domicile, soit 13H30

ARGENTEUIL RC : Mail du 01 10 25

Pris note de l'engagement de vos équipes, à savoir :

U8 : 3 équipes

U9 : 3 équipes

La commission intégrera vos équipes lors des prochains plateaux.

ARGENTEUIL RC : Mail du 07 10 25

Pris note de la réception des 2 feuilles de match du critérium U12 Série 2 poules A & B du 04/10/25

ARGENTEUIL FC : Mail du 01 10 25

Pris note de votre souci d'organisation des rencontres du 04/10/25. La commission reporte les rencontres du critérium U12 – série 2 poule G & H

ARGENTEUIL FC : Mail du 01 10 25

Pris note de votre interrogation concernant la poule C du critérium U13 série 3. La commission transmet au secrétariat pour remplacer votre équipe par celle de l'ENTENTE SSG 4.



**AUVERS ENNERY FC : Mail du 02 10 25**

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 – série 1 Poule C vs NEUVILLE AS du 04/10/25

AUVERS ENNERY FC : Mail du 03 10 25

Pris note de la réception des feuilles de match papier de vos joueurs sur rencontres de critérium U10 & U11 du 04/10/25 à DEUIL ENGHIEU FC.

BEAUCHAMP AS : Mail du 06 10 25

Pris note de demande d'affecter vos dirigeants sur vos équipes U8 & U9. La commission vous informe que vous devez les affecter à partir de footclub – membres du club. Vous créez vos membres et vous leur affecter l'équipe que vous souhaitez.

BEAUCHAMP AS : Mail du 06 10 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 le 11/10/25

BELLOU ST MARTIN ASC : Mail du 02 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 – série 2 Poules E & F à GARGES FCM du 04/10/25

BEZONS USO : Mail du 02 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U10 – série 3 poule C et votre équipe 3 sur rencontre de critérium U11 – série 3 poule C

BEZONS USO : Mail du 03 10 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 & U9 sur les centres d'ARGENTEUIL FC pour plateau U8 et d'ERAGNY FC pour plateau 9

BONNEUIL ASC : Mail du 02 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U11 – série 1 Poule C à VEXIN AS du 04/10/25

BONNEUIL ASC : Mail du 03 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 – série 1 Poule E vs GARGES FCM du 04/10/25

BRUYERES BERNES : Mail du 03 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 – série 1 Poule D vs VALLEE DU SAUSSERON du 04/10/25

CERGY PONTOISE FC : Mail du 02 10 25

Pris note de votre demande d'inscrire 2 équipes U10. La commission intègre vos équipes 26 & 27 en série 2 groupes I & J

Pris note de votre demande d'inscrire 2 équipes U12. La commission intègre vos équipes 26 & 27 en série 2 groupes C & D

Pris note de votre demande d'inscrire 1 équipes U13. La commission intègre votre équipe 5 en série 1 groupe A

CHAMPAGNE SFC : Mail du 01 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U12 & U13 à domicile, soit 13H30

CHAMPAGNE SFC : Mail du 03 10 25

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes U6/U7, soit 3 équipes. La commission rectifie pour le prochain plateau

CHAMPAGNE SFC : Mail du 06 10 25

Pris note de votre problème rencontré avec les FMI U10 & U11 du 04/10/25. La commission vous conseille de transmettre chaque FMI à la fin de chaque rencontre ou d'utiliser une autre tablette pour les rencontres suivantes. Si impossible de récupérer les FMI, la commission attend les feuilles de match papier correspondantes.

CHARS AS : Mail du 01 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau à OSNY FC du 04/10/25



**CHARS AS : Mail du 02 10 25**

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 – série 1 Poule C à ST OUEN AS du 04/10/25

CHARS AS : Mail du 01 10 25

Pris note de votre demande d'inscrire 1 équipe U10. La commission ne peut répondre favorablement à votre demande faute de place

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 04 10 25

Pris note de l'annulation de la rencontre de critérium U13 vs DOMONT FC du 04/10/25

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 04 10 25

Pris note de l'annulation de la rencontre de critérium U12 ENTENTE BEAUMONT MOURS du 04/10/25

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 30 09 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire. La commission vous rappelle pour les demandes de dérogation d'horaire ponctuelles, elles doivent être effectuées via FOOTCLUB. Si c'est une demande pour toute la saison, effectivement il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat du DVOF sans passer par l'extranet.

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 30 09 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour le match de critérium U11 du 04/10/25, soit à 12h30. La commission vous demande de bien préciser dans vos mails : la catégorie concernée - la série - le n° du match.

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 06 10 25

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U8 et U9, soit 3 équipes U8 et 3 équipes U9. La commission intégrera toutes vos équipes sur les prochains plateaux. Par contre la commission ne peut accepter un début des plateaux à 9h15.

DOMONT FC : Mail du 06 10 25

Pris note de l'annulation du centre du plateau U8 au vu des conditions météorologiques

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 01 10 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 le 04/10/25

EAUBONNE CSM : Mail du 06 10 25

Pris note de l'annulation du centre du plateau U9 vu les conditions météorologiques

ENTENTE SSG : Mail du 30 09 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour votre équipe U10 – Série 1. LA commission transmet au secrétariat pour mise à jour du calendrier

ENTENTE SSG : Mail du 03 10 25

Pris note de la réception de la feuille de match de critérium réclamée

ENTENTE SSG : Mail du 06 10 25

Pris note de l'annulation du centre du plateau U9 vu les conditions météorologiques

EZANVILLE US : Mail du 03 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau à MARLY ES du 04/10/25

FONTENAY FC : Mail du 01 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau à BOUFFEMONT ACF du 04/10/25

FONTENAY FC : Mail du 06 10 25

Pris note du souci rencontré avec la FMI sur match de critérium U10 à HERBLAY ES le 04/10/25. La commission attend la feuille de match papier. La commission attend la feuille de match papier et vous demande de bien vérifier l'attribution des identifiants à tous vos utilisateurs de FMI de U10 à U13



**FRANCONVILLE FC : Mail du 01 10 25**

Pris note de votre confirmation d'engager 3 équipes U9. La commission modifie vos engagements pour le prochain plateau

FRANCONVILLE FC : Mail du 02 10 25

Pris note de la fermeture de vos installations le 04/10/25. La commission regrette de ne pas avoir reçu de mail en amont afin de reporter les rencontres concernées

FRANCONVILLE FC : Mail du 06 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U13 Avenir à domicile soit à 13h30

FRANCONVILLE FC : Mail du 06 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U12 Avenir à domicile soit à 12h15

FRANCONVILLE FC : Mail du 06 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U10 Avenir à domicile soit à 11h00

GAFEPB : Mail du 02 10 25

Pris note du forfait général de votre équipe U12 – série 1 Poule C

GAFEPB : Mail du 02 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10 – série 1 Poule C à MOTSOULT BAILLET US

GARGES FCM : Mail du 30 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U6 à U9, à savoir :

U6/U7 : 4 équipes

U8 : 4 équipes

U9 : 4 équipes

La commission intégrera vos équipes lors des prochains plateaux.

GONESSE RC : Mail du 03 10 25

Pris note de l'annulation du centre du plateau U9 et du non-déplacement de vos équipes U8 au vu des conditions météorologiques

HERBLAY ES : Mail du 30 09 25

Pris note de votre modification d'horaire pour matchs du 04/10/25 : critérium U11 Avenir à 9h30 et U12 Avenir à 12h30

HERBLAY ES : Mail du 03 10 25

Pris note de votre modification d'horaire pour matchs du 04/10/25 : critérium U13 à 13h30

HERBLAY ES : Mail du 02 10 25

Pris note de votre modification d'horaire pour matchs du 04/10/25 : critérium U12 à 11h00

HERBLAY ES : Mail du 06 10 25

Pris note des problèmes rencontrés avec les différentes FMI. La commission a bien reçu les feuilles de match papier

JOUY FC : Mail du 03 10 25

Pris note de votre problème rencontré avec la licence de votre éducateur référent pour votre équipe U2 Avenir.

JOUY FC : Mail du 03 10 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur le centre du plateau U9 à VAUREAL FCM du 04/10/25



**MAGNY FC : Mail du 06 10 25**

Pris note des problèmes rencontrés avec les différentes FMI. La commission a bien reçu les feuilles de match papier. La commission attend la feuille de match papier. La commission attend la feuille de match papier et vous demande de bien vérifier l'attribution des identifiants à tous vos utilisateurs de FMI de U10 à U13

MARLY ES : Mail du 05 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire concernant les rencontres de critérium U12 à domicile, soit 12h30

MENUCOURT AS : Mail du 06 10 25

Pris note de votre information concernant l'annulation du centre du plateau U8 à NEUVILLE AS du 04/10/25

MENUCOURT AS : Mail du 06 10 25

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire en U9. La commission l'intégrera sur le prochain plateau

MERY MERIEL FC : Mail du 01 10 25

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U8, soit : Stade Municipal – Rue du Port à MERIEL

MERY MERIEL FC : Mail du 01 10 25

Pris note de l'annulation du centre du plateau U8 vu les conditions météorologiques

MONTIGNY FC : Mail du 02 10 25

Pris note de votre demande d'inscrire 1 équipe U10. La commission ne peut répondre favorablement à votre demande faute de place

MONTMORENCY FC : Mail du 07 10 25

Pris note de l'absence de vos équipes U9 sur centre du plateau à GONESSE RC du 04/10/25

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 03 10 25

Pris note du forfait non avisé de votre équipe U12 sur critérium série 1 poule B à FONTENAY FC du 04/10/25

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 06 10 25

Pris note des différentes modifications suite à vos engagements :

- Ajout d'une équipe U9 soit 3 équipes
- Forfait général de votre équipe U12 – série Poule B
- Modification des horaires pour les rencontres de critérium U10 & U11 à domicile soit 11h00

NEUVILLE AS : Mail du 29 09 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U10 à 11h00, suite à la tenue d'un centre du plateau

OSNY FC : Mail du 02 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U13 – série 2 à domicile soit à 13h30

OSNY FC : Mail du 06 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium suivantes à domicile :

U12 – série 2 poules A & B début à 12h15

U13 – série 2 poules A & B début à 13h30

U10 & U11 Avenir : début à 11h00

OSNY FC : Mail du 06 10 25

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres de critérium U10 & U11 Avenir à la suite du défaut d'identifiant des éducateurs du club de SOISY AM FC. La commission attend les feuilles de match papier

PONTOISIENNE JS : Mail du 03 10 25

Pris note de demande report des rencontres de critérium U10 du 04/10/25



**ROISSY US : Mail du 03 10 25**

Pris note du forfait non avisé de vos équipes sur critérium U11 – série 2 poule E & F à ST BRICE FC du 04/10/25

SARCELLES AAS : Mail du 01 10 25

Pris note de votre modification d'horaire pour les 4 rencontres de critérium U10 du 04/10/25 à domicile, soit à 9h30

ST BRICE FC : Mail du 30 09 25

Pris note de l'indisponibilité de vos installations des 18 & 19 octobre prochain.

ST LEU FC : Mail du 30 09 25

Pris note de votre demande d'horaires pour vos 3 rencontres U11 à SOISY AM FC le 04/10/25

ST OUEN AS : Mail du 01 10 25

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes engagées soit : 3 équipes U9 et 3 équipes U6/U7

ST OUEN AS : Mail du 01 10 25

Pris note de l'annulation du centre du plateau U8 vu les conditions météorologiques

SOISY AM FC : Mail du 06 10 25

Pris note du souci rencontré avec la FMI sur match de critérium U13 – série 1 poule E vs ROISSY US le 04/10/25. La commission attend la feuille de match papier et vous demande de bien vérifier l'attribution des identifiants à tous vos utilisateurs de FMI de U10 à U13

VAUREAL FCM : Mail du 06 10 25

Pris note de l'annulation du centre du plateau U9 vu les conditions météorologiques

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 01 10 25

Pris note de votre demande de modification du nombre de vos équipes en critères U10 – U11 – U12 et U13. La commission maintient votre équipe U11 et votre équipe U13

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 01 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 sur rencontre du 04/10/25 à DEUIL ENGHEN FC

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 01 10 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10 sur rencontre du 04/10/25 à BRUYERES BERNES USM

VEXIN AS : Mail du 02 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U13 -série 2 vs ADAMOIS OL à 14h30

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 01 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre de critérium U10 vs PERSAN US 2 à 11h00 du fait de la tenue d'un centre du plateau U8

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 06 10 25

Pris note de l'annulation du centre du plateau U8 vu les conditions météorologiques

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 06 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U13 -série 2 à domicile soit à 13h30

VILLIERS FC : Mail du 06 10 25

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres de critérium U10 & U11 Avenir - U10 série 3 et U12 Avenir. La commission attend les feuilles de match papier et vous demande de bien vérifier l'attribution des identifiants à tous vos utilisateurs de FMI de U10 à U13





MATCHS REMIS AU 18/10/2025

CRITERIUM U10

PONTOISEINNE JS 21 & 22 vs OSNY FC 22 & 23 : matchs n° 54926269 & n° 54926297

CRITERIUM U11

PONTOISEINNE JS 1 & 2 vs OSNY FC 2 & 3 : matchs n° 54930194 & n° 54930260

CRITERIUM U12

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21 vs ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 : match n° 54934083
ARGENTEUIL FC 23 & 24 vs CHAMPAGNE SFC 21 & 22 : matchs n° 54935943 & n° 54935971
FRANCONVILLE FC 23 vs COURDIMANCHE AS 21 : match n° 54934127

CRITERIUM U13

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 vs DOMONT FC 1 : match n° 54950594
FRANCONVILLE FC 2 vs COURDIMANCHE AS 1 : match n° 54950623

MATCHS REMIS AU 22/11/2025

CRITERIUM U13 AVENIR

ST BRICE FC 1 vs DEUIL ENGHINE FC 1 : match n° 54911475

FORMATION ARBITRES FOOT ANIMATION

La CDA organise 2 sessions de formation d'arbitres Foot Animation durant les vacances de la Toussaint.

- Les 23 et 24 octobre à St Leu la Forêt
- Les 30 et 31 octobre à St Leu la Forêt

<https://district-foot95.fff.fr/simple/prochaines-sessions-de-formation-et-de-renouvellement-darbitres-foot-animation/>

Si votre club a des candidats (né(e)s en 2011 ou 2012) qui se déroulent durant les prochaines vacances, n'hésitez pas à vous manifester.





PLATEAUX U6/U7 - U8 & U9

Les premiers plateaux U6/U7 -U8 & U9 sont visibles sur le site du DVOF (Épreuves – Football Animation & Loisirs
Choix de la catégorie U8 ou U9 et recherche du club concerné) ou dans FAL.

Chacun pourra voir s'il est centre ou sa destination. La commission demande également aux clubs de bien vérifier le nombre d'équipes à présenter (1 équipes = 6 joueurs). Pour rappel : les clubs qui se déplacent doivent impérativement remettre leur feuille de présence dûment complétée au responsable du centre avant le début du plateau.

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participe aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7.

La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 Septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 Septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPTE.





1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10 AVENIR

OSNY FC 21 : 1er appel de feuille de match n° 54944043 – criterium U10 Avenir poule A vs MERY MERIEL FC 21 du 04/10/25

CRITERIUM U10

MERY MERIEL FC 22 : 1er appel de feuille de match n° 54926205 – criterium U10 série 1 poule B vs FRETTOISE ES 21 du 04/10/25

DEUIL ENGHIEU FC 22 : 1er appel de feuille de match n° 54926207 – criterium U10 série 1 poule B vs AUVERS ENNERY FC 21 du 04/10/25

ENTENTE SSG 25 : 1er appel de feuille de match n° 54926241 – criterium U10 série 1 poule C vs MENU COURT AS 21 du 04/10/25

SARCELLES AAS 21 : 1er appel de feuille de match n° 54926271 – criterium U10 série 2 poule A vs ERMONT ACF 21 du 04/10/25

GONESSE RC 21 & 22 : 1er appel de feuilles de matchs n° 54926472 & n° 54926506 – criterium U10 série 2 poules G & H vs GARGES FCM 22 & 23 du 04/10/25

VILLIERS FC 22 & 23 : 1er appel de feuilles de matchs n° 54926663 & n° 54926691 – criterium U10 série 3 poules A & B vs BEZONS USO 21 & 22 du 04/10/25

CRITERIUM U11 AVENIR

OSNY FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 54944141 – criterium U11 Avenir poule A vs MERY MERIEL FC 1 du 04/10/25

VILLIERS FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 54944075 – criterium U11 Avenir poule B vs ST BRICE FC 1 du 04/10/25

CRITERIUM U11

DEUIL ENGHIEU FC 2 : 1er appel de feuille de match n° 54931399 – criterium U11 – série 1 poule B vs AUVERS ENNERY FC 1 du 04/10/25

MONTMORENCY FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 54931458 – criterium U11 – série 1 poule C vs CERGY PONTOISE FC 7 du 04/10/25

ST OUEN AS 2 & 3 : 1er appel de feuilles de matchs n° 54930195 & 54930261 – criterium U11 – série 2 poules A & B vs ADAMOIS OL 1 & 2 du 04/10/25





AJED 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 54930591 & 54930638 – criterium U11 – série 2 poules I & J vs DOMONT FC 1 & 2 du 04/10/25

MAGNY FC 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 54930590 & 54930637 – criterium U11 – série 2 poules I & J vs PIERRELEAYE FC 1 & 2 du 04/10/25

CHAMPAGNE SFC 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 54930593 & 54930640 – criterium U11 – série 2 poules I & J vs BEAUCHAMP AS 1 & 2 du 04/10/25

CRITERIUM U12 AVENIR

VILLIERS FC 21 : 1er appel de feuille de match n° 54938550 – criterium U12 Avenir poule B vs DEUIL ENGHIEU FC 21 du 04/10/25

ST BRICE FC 22 : 1er appel de feuille de match n° 54938549 – criterium U12 Avenir Poule B vs MONTMAGNY FC 21 du 04/10/25

ARGENTEUIL FC 22 : 1er appel de feuille de match n° 54939211 – criterium U12 Avenir Poule C vs COSMO TAVERNY 21 du 04/10/25

CRITERIUM U12

VAUREAL FCM 22 & 23 : 1er appel de feuilles de match n° 54935752 & 54987652 – criterium U12 série 2 poules A & B vs ADAMOIS OL du 04/10/25

CRITERIUM U13

DEUIL ENGHIEU FC 2 : 1er appel de feuille de match n° 54950621 – criterium U13 série 1 poule B vs VEMARS ST WITZ FC 1 du 04/10/25

MARCOUVILLE CITY CPA 1 : 1er appel de feuille de match n° 54950680 – criterium U13 série 1 poule D vs CORMEILLAIS ACS 1 du 04/10/25

HERBLAY ES 2 : 1er appel de feuille de match n° 54913230 – criterium U13 série 2 poule B vs ERMONT ACF 2 du 04/10/25

SOISY AM FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 54987682 – criterium U13 série 1 poule E vs ROISSY US 1 du 04/10/25

ST PIRIX ES 2 : 1er appel de feuille de match n° 54987684 – criterium U13 série 1 poule C vs AJED 1 du 04/10/25

MONTMORECY FC 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 54913274 & 54913319 – criterium U13 série 2 poules C & D vs VILLIERS FC 2 & 3 du 04/10/25

COSMO TAVERNY 2 : 1er appel de feuille de match n° 54913320 – criterium U13 série 2 poule D vs ST BRICE FC 3 du 04/10/25





AMENDES

GAFEPB : Forfait général de votre équipe U12 – série 1 Poule C après parution des calendriers

Amende : 70€

VEMARS ST WITZ FC : Forfait général de votre équipe U10 – série 1 Poule A après parution des calendriers

Amende : 70€

VEMARS ST WITZ FC : Forfait général de votre équipe U12 – série 1 Poule B après parution des calendriers

Amende : 70€

MONTSOULT BAILLET US : Forfait général de votre équipe U12 – série Poule B après parution des calendriers

Amende : 70€

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 54935809 & 54735837 - critérium U12 – série 2 poules C & D du 04/10/25 à BEAUCHAMP AS

Amende : 15€ x 2 = 30€

PROCHAINE REUNION LUNDI 13 OCTOBRE 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 07 octobre 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F
PLATEAU 2 :	15 novembre 2025 –U9F
PLATEAU 3 :	22 novembre 2025 –U9F
FESTIVAL U9F :	Futsal le 06 décembre 2025 sur inscription spécifique
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 sur inscription spécifique
RASSEMBLEMENT 5 :	07 février 2026 – U7F
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 sur inscription spécifique





RASSEMBLEMENT 6 : 11 avril 2026 – U7F
FESTIVAL U9F : Beach soccer le 23 mai 2026 sur inscription spécifique
RASSEMBLEMENT 7 : 30 mai 2026 – U7F

COURRIERS DES CLUBS**MERY-MERIEL FC**

U9F

Mail du 17/09/25

Non prise en compte de votre engagement.Manque de licences dans la catégorie

Suspension de votre engagement U9F jusqu'au complément du nombre de licences.

Compléter votre engagement U9F à l'aide du formulaire « engagement hors période U9F » et à le renvoyer via la messagerie officielle.

VIARMES ASNNIERES OL

U11F et U13F

Mail du 22/09/25

Non prise en compte de votre engagement U11FManque de licences dans la catégorie

Suspension de votre engagement U11F jusqu'au complément du nombre de licences sur réserve de disponibilité dans la catégorie

TAVERNY COSMO

U13F

Mail du 03/10/25

Le retrait de vos U13F avenir a été fait le 30/09/25 et est effectif depuis le 03/10/25.

FOSSÉS FU 1

U13F poule C

Mail du 05/10/25

Journée 1, Match 54946796 du 04/10/2025 contre VAFF/GROSLAY 1

Nota : les photos d'une feuille de match sont recevables du club visiteur, le club recevant doit envoyer l'originale ou un scan de celle-ci.

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**ENT ARGENTEUILLAISE 1**

Footclub du 07/10/25

U13F-poule A

Journée 2, match 54946322 du 11/10/25 reçoit FARNCONVILLE FC1

Nouvelle horaire : **11h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

RENCONTRES REPORTEES**06/12/2025****ST PRIX ES 1 – ST BRICE FC 1**

U13F poule C

Journée 1, Match 54946797 du 04/10/2025 reporté le 06/12/25

Sur demande des club via FMI, en attente de confirmation par mail

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

**ESSG/SOISY AM 1****U13F avenir**

Journée 1, Match 54946055 du 04/10/2025 contre ST OUEN L'AUMONE AS 1

1^{ier} appel le 07/10/25

ENT ARGENTEUILLAISE 1**U13F poule A**

Journée 1, Match 54946317 du 04/10/2025 contre ERMONT AMS 2

1^{ier} appel le 07/10/25

SARCELLES AAS 2**U13F poule A**

Journée 1, Match 54946318 du 04/10/2025 contre ESSG/SOISY AM2

1^{ier} appel le 07/10/25

ENT ARGENTEUILLAISE 2**U13F poule B**

Journée 1, Match 54946725 du 04/10/2025 contre MERY-MERIEL FC1

1^{ier} appel le 07/10/25

FOSES FU 1**U13F poule C**

Journée 1, Match 54946796 du 04/10/2025 contre VAFF/GROSLAY 1

1^{ier} appel le 07/10/25

Nota : les photos d'une feuille de match sont recevables du club visiteur, le club recevant doit envoyer l'originale ou un scan de celle-ci.

VIARMES ASNIERES OL 1**U13F poule D**

Journée 1, Match du 04/10/2025 contre MONTMORENCY FC 1

1^{ier} appel le 07/10/25

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS





ENGAGEMENTS PLATEAUX U6F U7F / U8F U9F; HORS PERIODE			
INFORMATIONS			
Pour un engagement <u>hors période</u> pris en compte remplir le tableau ci-dessous			
ENGAGEMENT DANS FAL PAR LA COMMISSION FEMININE			
En U6F-U7F une équipe peut comporter de 1 à 4 joueuses			
En U8F U9F une équipe peut comporter jusqu'à 8 joueuses (ou avec 2 joueuses U7F maximum par équipe)			
Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 et être inscrit dans FAL en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli. La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV animation féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.			
CLUB			
Stade			
Surface	Pelouse		Synthétique
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin			
	Informations		
Heure du coup d'envoi à domicile à partir de 9h30			
Nombre d'équipes U7F		DIPLÔME	Téléphone
Responsable de la catégorie			
Nombre d'équipes U9F		DIPLÔME	Téléphone
Responsable de la catégorie			
PEUT ACCEILLIR	OUI		NON
Un calendrier est édité dans le PV féminin animation			
Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine			



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrions répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critères à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critères à 11 (U15F et U18F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

CLUB					
Stade					
Surface		Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				Téléphone	
	Nbr d'équipe(s)	Responsable	Diplôme	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F					
U13F					
U15F					
U18F					
Senior F					
Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.					
Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine					



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 06 OCTOBRE 2025

: Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assiste : M Renault (Cda)

Absents : M Boultaime – M Konté (Comité). :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

Combo Futsal : Mails des 30-09 et 01-10-25

Pris note de l'engagement de vos équipes jeunes en critérium : 1 équipe U12 et 1 équipe U14

La commission a intégré vos équipes dans le calendrier.

La commission reporte la rencontre U14 du 05-10 contre Parmain Futsal.

Attainville Futsal Club : Mail du 01-10-25 (attestation mairie jointe)

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le dimanche 09-11-25

La commission reporte les rencontres U12 et U14 prévues ce jour.

Afs Vauréal : Mail du 01-10-25

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur le plateau U10 du 04-10 à Garges Djibson.

Cfj Persanaise : Mail du 03-10-25

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur le plateau U10 du 04-10 à Garges Djibson.

Avicenne Asc : Mail du 04-10-25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur le plateau U10 du 04-10 à Attainville futsal.

Pris note de votre suggestion pour l'organisation des plateaux le samedi après-midi ou le dimanche.

Pris note que beaucoup d'enfants jouent en Foot libre le samedi matin et ne peuvent donc participer aux plateaux futsal du samedi matin.

La commission vous rappelle que les plateaux futsal sont organisés en fonction de la disponibilité du gymnase des clubs recevant.

La commission vous rappelle également qu'il est interdit à un enfant de disputer 2 compétitions le même jour (Foot libre et Futsal).

Avicenne Asc : Mail du 04-10-25

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur le plateau U8 du samedi 11-10 à Garges Djibson.

La commission vous informe que le plateau U8 est programmée le dimanche 12-10 et non pas le samedi 11-10.

La commission vous informe également que les plateaux U8 se jouent sur un demi-terrain et qu'il est donc possible d'accueillir 12 équipes au maximum (6 équipes par demi-terrain).

Vémars St Witz Fc : Mail du 05-10-25

Confirmation de l'engagement de votre équipe en championnat Senior D3.

Demande pour l'engagement d'une seconde équipe en Senior D3.

La commission attend la validation de vos licences pour effectuer l'engagement de votre équipe.

JC Académie95 : Mail du 06-10-25

Pris note de votre demande de report de la rencontre U14 du 11-10 contre Cergy-Pontoise Fc en raison d'une rencontre de Foot à 11 pour la majorité de vos joueurs.

La commission ne peut accepter votre demande, vous devez vous adapter aux horaires de matchs de vos adversaires.





MODIFICATION D'HORAIRE

CRITÉRIUM U12

Afs Vauréal 1 : le dimanche à 12H00

CRITÉRIUM U14

Afs Vauréal 1 : le dimanche à 13H30

MATCHS REMIS

CRITÉRIUM U12

Match n° 54927697 : Attainville Futsal 22 / Cfj Persanaise 21 : le dimanche 14-12-25 à 10H00

CRITÉRIUM U14

Match n° 54926389 : Attainville Futsal 21 / Cfj Persanaise 21 : le dimanche 19-10-25 à 12H00

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D3

Match n° 54766942 : Enghien-Deuil Jeunes 1 / JEF 1 du 29-09-25
Lecture de la feuille de match papier, lecture du rapport de l'arbitre
Absence de l'équipe d'Enghien-Deuil Jeunes
Enghien-Deuil Jeunes 1 : 0 But -1 Point
JEF 1 : 5 Buts 3 Points
Enghien-Deuil Jeunes 1 : Amende 30€

CRITÉRIUM U12

Match n° 54926634 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Asf Argenteuil 21 du 04-10-25
Lecture de la feuille de match.
Absence de l'équipe d'Asf Argenteuil 21
Cergy-Pontoise Fc 21 : 5 Buts
Asf Argenteuil 21 : 0 But
Asf Argenteuil 21 : Amende 15€



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du 1^{er} TOUR

Les rencontres du 1^{er} tour auront lieu :
Semaine **42** du **13-10** au **19-10-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		OSNY UNITED 1	AJ ENGHIEU-DEUIL 1	Samedi 18-10 à 17H45
2		FUTSAL CLUB VLB 1	PARMAIN FUTSAL AS 1	Samedi 18-10 à 19H00
3		SEM NOME FC 1	JEF 1	Samedi 18-10 à 19H00
4		MONTIGNY LVBD 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Samedi 18-10 à 19H15
5		ARNOUVILLE USC 1	VÉMARS ST WITZ FC 1	Samedi 18-10 à 14H00
6		MONTMORENCY FUTSAL 1	BEZONS SPORTING CLUB 1	Samedi 18-10 à 18H00
7		BEZONS FUTSAL CLUB 1	MY SARCELLES FUTSAL 1	Dimanche 19-10 à 18H20

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Asf Argenteuil - Attainville Futsal C – Avicenne Asc – Combo Futsal – Foot Indoor Loisir – Goussainville Fc –
Montmagny Asfs - Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal – Eaubonne Csm – Garges Djibson Asc 2 - Marcouville City CP 2

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.





ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2025 / 2026

CLUBS	N° Affiliation	Plateau U8	Plateau U10	Critérium U12	Critérium U14
AFS VAURÉAL	582623	3	3	1	1
ARRONVILLE FC	549559		1		
ASF ARGENTEUIL	561071	3	3	2	2
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB	850343		2	2	1
AVICENNE ASC	551972	2	2	1	1
CERGY-PONTOISE FC	551988			1	1
COMBO FUTSAL	560866			1	1
ERAGNY FC	511000		1		
ERMONT AmS	551390	2	2		
FOOT INDOOR LOISIR	582621				1
FUTSAL CLUB VLB	560814	2	2	1	1
GARGES DJIBSON FUTSAL ASC	553776	1	1	1	1
JC ACADEMY 95	565321			1	1
LES SPORTIFS DE GARGES	590442				
MARCOUVILLE CITY CP	580882	2	2	2	2
MONTMORENCY FUTSAL	590566				
PARIS CDG FUTSAL	564044	1	1	1	1
PARMAIN FUTSAL	551445				1
PERSANAISE CFJ	580869	2	3	2	2
SANNOIS FCE	550552			2	2
VEMARS ST WITZ FC	524020				
		18	23	18	19

La commission n'a pas reçu à ce jour l'engagement du club Les Sportifs de Garges.





CALENDRIER U12 ET U14

CATEGORIE : U12 et U14 Futsal PH 1

GROUPE DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 04-10-25	Sa 11-10-25	Sa 08-11-25	Sa 15-11-25	Sa 29-11-25	Sa 06-12-25	Sa 13-12-25
Di 05-10-25	Di 12-10-25	Di 09-11-25	Di 16-11-25	Di 30-12-24	Di 07-12-25	Di 14-12-25
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
Sa 06-12-25	Sa 11-10-25	Sa 08-11-25	Sa 15-11-25	Sa 29-11-25
Di 07-12-25	Di 12-10-25	Di 09-11-25	Di 16-11-25	Di 30-12-24
2 - 5	3 - 1	4 - 2	5 - 3	1 - 4
4 - 3	5 - 4	1 - 5	2 - 1	3 - 2
6 - 1	2 - 6	6 - 3	4 - 6	5 - 6

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	550552	SANNOIS FCE 1
5		EXEMPT
6	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
7	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
8		EXEMPT

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
2	565321	JC ACADÉMY 95
3	582623	AFS VAURÉAL 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
6	580869	PERSANAISE CFJ 2

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR C		
1	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 2
2	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
3	550552	SANNOIS FCE 2
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	560866	COMBO FUTSAL 1
4	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
5	580869	PERSANAISE CFJ 2
6	551445	PARMAIN FUTSAL AS 1
7	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
8		EXEMPT

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B		
1	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
2	561071	ASF ARGENTEUIL 1
3	582623	AFS VAURÉAL 1
4	565321	JC ACADÉMY 95
5	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
6	550552	SANNOIS FCE 1

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR C		
1	561071	ASF ARGENTEUIL 2
2	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
3	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
4	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
5	550552	SANNOIS FCE 2
6	580869	PERSANAISE CFJ 1





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAUX FUTSAL U10

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°1 - Week-end des 11 et 12 Octobre 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 12 Octobre 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	11	Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal (1&2) Ermont Ams (1& 2) Futsal Club VL (1&2) Avicenne Asc (1&2) Persanaise Cfj (1&2)

Prochaine réunion le Lundi 20-10-25





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 07 OCTOBRE 2025

Présents : MM. Plassart –Lacour- Letellier

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La version de la FMI 3.9.0.0 est active pour toutes les anciennes tablettes.

Pour les tablettes ANDROID 12 et pour les versions qui suivent, il faut utiliser la version 5.0.8 vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant FMI-core.fff.fr.

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.





Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

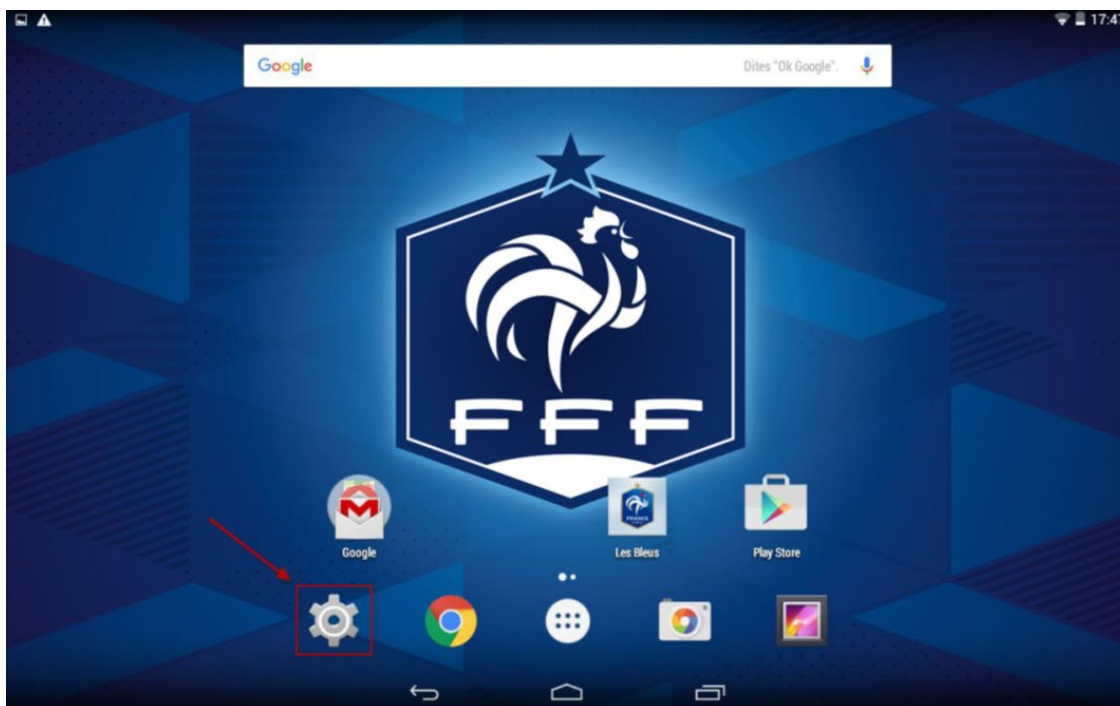
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

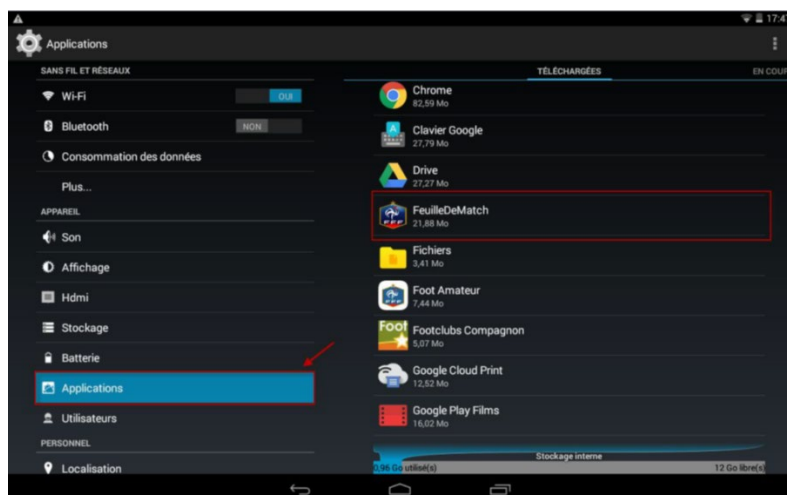
3-Fermer l'application

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

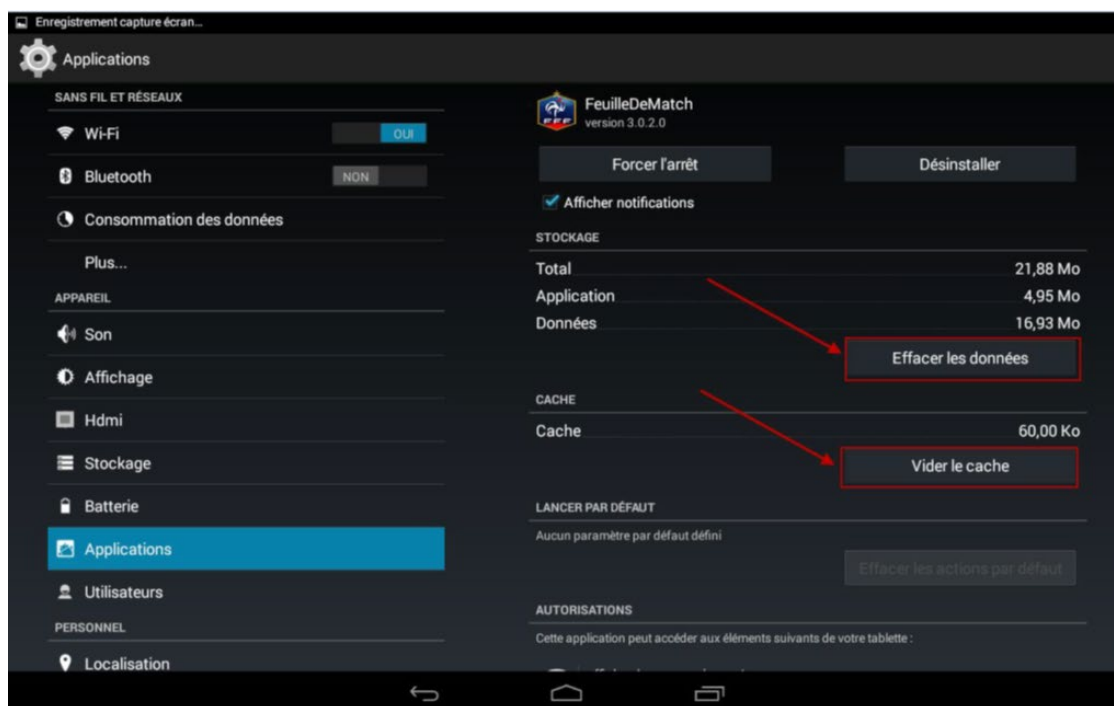




☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



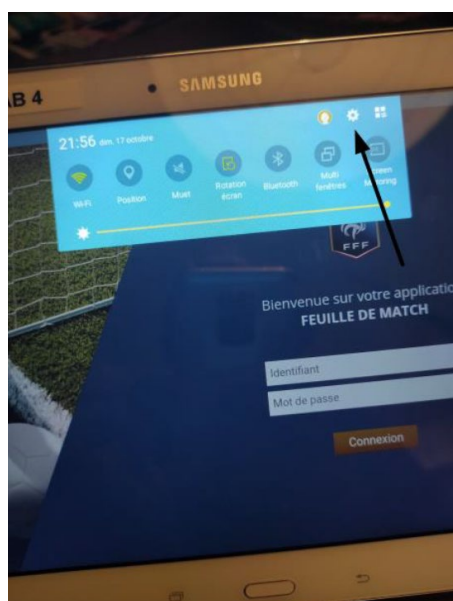
☐ Effacer les données et vider le cache



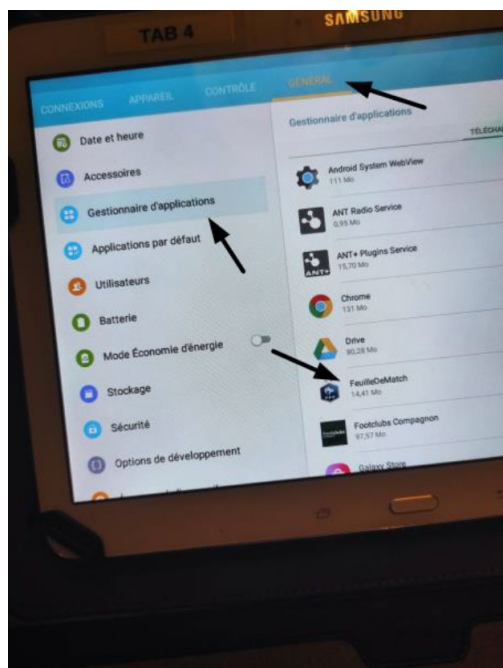
Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

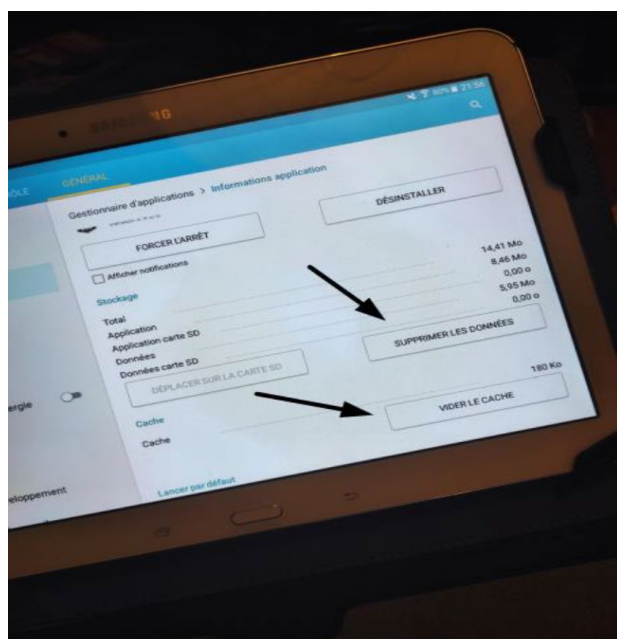
Allez dans paramètres de la tablette.



Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 07 OCTOBRE 2025

Présents : MM. Lacour – Febvay- Gomes – Plassart- Da Mata – Letellier.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du PV. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

Ville de JOUY LE MOUTIER : NNI 953230202 et 953230203

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 13 septembre 2025 à 14 h00 au Stade DES MERISIERS 2 et 3, rue Claude DEBUSSY , pour classement de l'installation.

Ville de SARCELLES : NNI 955850103

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 02 octobre 2025 à 20h30, au Stade Nelson MANDELA, terrain MAREZ, avenue Paul LANGEVIN, pour classement de l'éclairage.





RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.



COMMISSION FMI

Réunion électronique du 07 OCTOBRE 2025

Présents : M. Plassart , M. Letellier, Mme Chakri, M. Macina, M. Garcia Dantas

Assiste :

INFORMATIONS

LIEN TUTO FMI V5 : [ICI](#)

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel avant le lundi 12H avec le document téléchargeable sur le site du DVOF rubrique "Documents - FMI", en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera le club recevant comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI. Les motifs seront contrôlés avec les logs disponibles sur les logiciels internes au District.

RÉPONSES ATTENDUES

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

ATTRIBUTION DES MATCHS A UN UTILISATEUR FOOTCLUB ET MOT DE PASSE :

N'oubliez pas d'attribuer les matchs de chaque catégorie à un utilisateur FOOTCLUB habilité FMI afin de pouvoir effectuer la FMI. Pour cela, vous devez vous rendre sur footclub > onglet organisation > utilisateur footclubs.

Pensez également à rappeler aux utilisateurs de réinitialiser leur mot de passe.

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.





CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match V3.9 » est remplacé par la version 5 sur le site fmi-core.fff.fr pour la FMI et sur le site fmi-core-compo.fff.fr pour la préparation des rencontres. Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. Le coût d'une tablette est de 189€.

Le district a gelé la période de non utilisation de la FMI jusqu'au dimanche 05 octobre 2025. A partir du 10 octobre 2025, la commission traitera de nouveau la non utilisation de la FMI.

A titre d'information, voici la liste des matchs du WE du 04 et 05 octobre 2025 pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI.

Liste des matchs du 29/09 au 05/10 pour non utilisation de la FMI :

29-sept.-25	Futsal D3 / Unique / Unique	Enghien Deuil Jeunes 1 - Jef 1
3-oct.-25	Criterium Seniors F A 8 / Phase 1 / Poule Unique	Vaff 2 - Belloy St Martin Asc 1
4-oct.-25	U14 D3 / Unique / Poule A	Marcouville City Cp 21 - Ent. Beaumont Mours 21
	U14 D3 / Unique / Poule B	Vaureal F. C. M. 22 - Montigny Fc 95 21
	U14 D4 / Unique / Poule A	St Brice F.C. 24 - Gonesse Rc 22
	U14 D5 / Unique / Poule D	Domont F.C. 21 - Argenteuil Fc 23
	Criterium U13 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule C	Montmorency Fc 1 - F.C. Villiers Le Bel 2
	Criterium U13 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule D	Montmorency Fc 2 - F.C. Villiers Le Bel 3
	Criterium U13 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule D	Cosmo Taverny 2 - St Brice F.C. 3
	Criterium U10 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Fc2m 22 - Frettoise Es 21
	Criterium U10 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Deuil Enghien Fc 22 - Auvers-Ennery Fc 21
	Criterium U10 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule C	Entente Ssg 25 - Menucourt As 21
	Criterium U10 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule C	E.S. Herblay 23 - Fontenay En Paris 21
	Criterium U10 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule A	Pontoisienne Js 21 - Osny F.C. 22



Criterium U10 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule A	Sarcelles Aas 21 - Académie Football CI 21
Criterium U10 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Pontoisienne Js 22 - Osny F.C. 23
Criterium U10 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule G	Gonesse Rc 21 - Garges Gonesse Fcm 22
Criterium U10 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule H	Gonesse Rc 22 - Garges Gonesse Fcm 23
Criterium U10 Série 3 - Ph1 / Phase 1 / Poule A	F.C. Villiers Le Bel 22 - Bezons U. Sec. Om. 21
Criterium U10 Série 3 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	F.C. Villiers Le Bel 23 - Bezons U. Sec. Om. 22
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule A	Pontoisienne Js 1 - Osny F.C. 2
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule A	St Ouen L'Aumone As 2 - Adamois Ol. 1
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Pontoisienne Js 2 - Osny F.C. 3
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	St Ouen L'Aumone As 3 - Adamois Ol. 2
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule C	Marcouville City Cp 1 - Cergy Pontoise Fc 2
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule D	Marcouville City Cp 2 - Cergy Pontoise Fc 3
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule I	Magny En Vexin Fc 1 - Pierrelaye Fc 1
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule I	Champagne 95 Sfc 1 - Beauchamp A.S. 1
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule J	Magny En Vexin Fc 2 - Pierrelaye Fc 2
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule J	Ajed 2 - Domont F.C. 2
Criterium U11 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule J	Champagne 95 Sfc 2 - Beauchamp A.S. 2
Criterium U11 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Deuil Enghien Fc 2 - Auvers-Ennery Fc 1
Criterium U11 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule C	Montmorency Fc 1 - Cergy Pontoise Fc 7
Criterium U12 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule A	Chaumontel Luzarches 21 - Ent. Beaumont Mours 22
Criterium U12 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Franconville Fc 23 - Courdimanche As 21
Criterium U12 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule A	Rc Argenteuil 23 - Académie Football CI 21
Criterium U12 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule A	Vaureal F. C. M. 22 - Adamois Ol. 21
Criterium U12 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule G	Magny En Vexin Fc 21 - Pontoisienne Js 21
Criterium U12 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule H	Magny En Vexin Fc 22 - Pontoisienne Js 22
Criterium U12 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule J	Entente Ssg 24 - St Prix Es 22
Criterium U12 Avenir / Phase 1 / Poule A	E.S. Herblay 21 - Cergy Pontoise Fc 22
Criterium U12 Avenir / Phase 1 / Poule B	St Brice F.C. 22 - Montmagny Fc 21
Criterium U12 Avenir / Phase 1 / Poule B	F.C. Villiers Le Bel 21 - Deuil Enghien Fc 21



	Criterium U12 Avenir / Phase 1 / Poule C	Argenteuil Fc 22 - Cosmo Taverny 21
	Criterium U11 Avenir / Phase 1 / Poule A	Osny F.C. 1 - Fc2m 1
	Criterium U11 Avenir / Phase 1 / Poule A	E.S. Herblay 1 - Cergy Pontoise Fc 1
	Criterium U11 Avenir / Phase 1 / Poule B	F.C. Villiers Le Bel 1 - St Brice F.C. 1
	Criterium U10 Avenir / Phase 1 / Poule A	Osny F.C. 21 - Fc2m 21
	Criterium U13 F Avenir / Phase 1 / Poule Unique	Entente Ssg 1 - St Ouen L'Aumone As 1
	Criterium U13 F / Phase 1 / Poule A	Argenteuil Fc 1 - Ermont A.S. 2
	Criterium U13 F / Phase 1 / Poule A	Sarcelles Aas 2 - Entente Ssg 2
	Criterium U13 F / Phase 1 / Poule B	Argenteuil Fc 2 - Fc2m 1
	Criterium U13 F / Phase 1 / Poule C	Fosses F. U. 1 - Vaff 1
	Criterium U13 F / Phase 1 / Poule D	Viarmes Asnieres Ol. 1 - Montmorency Fc 1
	Criterium U13 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule A	Chaumontel Luzarches 1 - Domont F.C. 1
	Criterium U13 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Deuil Enghien Fc 2 - Vemars St Witz F.C. 1
	Criterium U13 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Franconville Fc 2 - Courdimanche As 1
	Criterium U13 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule D	Marcouville City Cp 1 - Cormeillais A.C.S. 1
	Criterium U12 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Rc Argenteuil 24 - Académie Football Cl 22
	Criterium U12 Série 2 - Ph1 / Phase 1 / Poule B	Vaureal F. C. M. 23 - Adamois Ol. 22
	Criterium U13 Série 1 - Ph1 / Phase 1 / Poule E	Soisy Andilly Margen 1 - Roissy En France U.S 1
5-oct.-25	U16 D1 / Unique / Unique	Cosmo Taverny 21 - Goussainville Fc 21
	U16 D2 / Unique / Poule A	Adamois Ol. 21 - Gonesse Rc 21
	U16 D3 / Unique / Poule B	Franconville Fc 22 - Goussainville Fc 22
	Anciens D2 / Unique / Poule B	Fosses F. U. 31 - Grosly F.C. 32
	Anciens D3 / Unique / Poule B	Ezanville Ecouen Us 32 - Montigny Fc 95 31
	Anciens D3 / Unique / Poule B	Orville As 31 - Marly La Ville Es 32
	Seniors Départemental 2 / Unique / Poule B	Pontoisienne Js 1 - Champagne 95 Sfc 1
	Seniors Départemental 3 / Unique / Poule C	Champagne 95 Sfc 2 - Montmagny Fc 1
	U18 D2 / Unique / Poule A	Bezons U. Sec. Om. 21 - Cosmo Taverny 21
	U16 D3 / Unique / Poule C	Garges Fcm 22 - E.S. Herblay 21
	Seniors Départemental 3 / Unique / Poule B	Auvers-Ennery Fc 1 - Pierrelaye Fc 1



	Seniors Départemental 4 / Unique / Poule A	Argenteuil Fc 3 - Pierrelaye Fc 3
	Critérium Plus De 45 Ans / Unique / Poule A	Entente Ssg 35 - St Leu 95 Fc 35
	U18 D3 / Unique / Poule C	E.S. Herblay 22 - Mery Meriel Fc 21